

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 6 AVRIL 2026**

Le lundi 6 avril 2026, à 11h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie du 17^{ème} arrondissement. En application de l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil du 17^{ème} arrondissement a été exceptionnellement convoqué par M. GREGOIRE, le Maire de Paris, par lettre du 30 mars 2026, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux normes prescrites par l'article L.2121-10 du CGCT.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} arrondissement prévu à cet effet.

Tous les 39 membres du Conseil d'arrondissement en exercice étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. BERTHAULT, Mme BOUGERET, Mme BOUKIOUIDI, M. BOULARD, M. BOURRIAUD, M. CHARPENTIER, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIERE, Mme DE VOS, Mme DELOBELLE, Mme DERHY, Mme DUMAS, Mme FERNANDES, M. HALL, Mme HAMELLE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, M. KNOWLES, M. KONE, M. LEDRAN, M. LUCE, M. MALLO, M. MERVILLE, M. M'HADJOU, Mme NAUD, Mme OUVRET, Mme PARDO, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme PITON SAINT-MARTIN, M. PLUQUIN, Mme ELKAIM-RIMMER, M. RODRIGUES, Mme SERFATI, Mme TANSINI, M. TERRIOUX, Mme TOURY, M. ZIADY.

La séance est ouverte sous la présidence de M. TERRIOUX, doyen d'âge, qui fait une déclaration préliminaire.

Mme CABARET, Directrice générale adjointe des services, procède ensuite à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du Conseil d'arrondissement.

M. TERRIOUX constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'arrondissement peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

Ordre du jour :

- I. Désignation des secrétaires de séance (172026008)
- II. Election du Maire d'arrondissement (172026009)
- III. Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement (172026010)
- IV. Election des adjoints au Maire d'arrondissement (172026011)

Il est procédé à l'appel.

M. TERRIOUX : Chers élus, cher Geoffroy, 60,5 % des suffrages exprimés, soit 39 940 habitants, ont voté pour la liste que tu as conduite afin d'apporter aux 159 820 habitants du 17^e arrondissement de Paris un espoir de vivre ensemble, partagé. Un résultat jamais atteint dans cet arrondissement dont la diversité de ses quatre quartiers fait la richesse et le charme. Ici, nous sommes au cœur, au cœur d'un grand village, avec ses traditions et sa modernité, ouvert sur d'autres territoires.

Doyen d'âge, pour une deuxième mandature, je suis le vieux, voire le sage de notre assemblée, et pour la dernière fois. Mon rôle est de présider cette séance d'installation et de remettre dans quelques instants sur l'épaule droite de Monsieur le Maire l'écharpe tricolore bleu, blanc, rouge qui symbolise la République et les valeurs de respect et de tolérance. J'en suis heureux. Nous sommes tous ici très heureux de ce résultat qui vient récompenser six années de travail de proximité au service de nos habitants avec des résultats reconnus.

Aujourd'hui, nous sommes réunis les uns et les autres pour mettre en œuvre un nouveau projet dans la continuité du précédent pour six ou sept ans. Un nouvel âge de raison. Nous pouvons être fiers d'être élus, avec nos convictions, nos sensibilités et nos différences, mais cette fierté légitime ne doit jamais devenir orgueilleuse. Car au fond, au-delà de nos fonctions, des appartenances politiques, nous devons être avant tout des élus de proximité, au service des élus, que les habitants croisent, interpellent, parfois bousculent, mais surtout des élus à portée d'écoute, d'attention et de réponse.

Être élu dans le 17^e arrondissement, c'est être présent dans tous ses quartiers, dans leur diversité, au plus près des réalités du quotidien. C'est être attentif aux difficultés comme aux réussites, aux inquiétudes comme aux attentes. Cela suppose des qualités essentielles : l'écoute, la disponibilité, l'humilité, le sens de l'engagement et de la responsabilité. Nous nous sommes engagés, en plus de nos activités professionnelles et familiales, à écrire une nouvelle page, une page innovante, une page inspirante, une page où se retrouveront toutes les générations de nos quartiers.

Mais cette responsabilité s'exerce aussi dans un cadre fondamental, celui du débat démocratique et républicain. Nous ne pensons pas la même chose, et c'est heureux. Le Conseil d'arrondissement est un lieu de débat, de confrontation d'idées.

À nous de faire en sorte que ce débat soit toujours digne, respectueux et utile. Respectueux des personnes, exigeant sur le fond, fidèle aux valeurs de la République. Car au-delà de nos différences, nous avons une mission commune : servir les habitants du 17^e arrondissement.

Et pourtant, un regret demeure : un niveau d'abstention qui fragilise notre vie démocratique et notre état de droit. Il nous oblige collectivement à être exemplaires, proches et à redonner confiance. Au cours de cette campagne, certains opposants m'ont dit : « Nous n'avons pas les mêmes opinions politiques, mais Geoffroy Boulard est un excellent maire ». Pourquoi ? Parce qu'entre le possible et le souhaitable, une ligne a été tenue. Parce qu'une certaine idée du service public a été incarnée.

Je citerai à ce titre la devise du général Casso, toujours aussi actuelle, et que nous pouvons toutes et tous faire nôtre. C'est une citation que je prononce régulièrement lorsque je reçois les enfants de CM2 lors des semaines de la mémoire et de la citoyenneté à la mairie du 17^eème. Cette citation est donc la suivante : « Hommes et femmes qui venez à la mairie, jamais il ne vous sera demandé quelle est votre philosophie, votre religion, votre fortune, votre opinion, votre âge, vos états de service. Mais plus simplement : quel est votre problème ? Quelle est votre peine ? Et que pouvons-nous faire pour la rendre plus légère ? ». Plus de 50 ans ont passé, mais l'objectif est le même : être au service des autres.

Beaucoup l'oublie, dans notre société éprise d'individualisme et d'entre-soi, menacée plus que jamais de l'intérieur comme de l'extérieur, dans un monde qui a rarement été aussi dangereux. Monsieur le Maire, cher Geoffroy, le 17^eème arrondissement que tu incarnes si bien devra, avec ses élus de la majorité comme des oppositions, relever ces défis, comme il l'a fait pendant la période du COVID, pour le bien de tous. La cohésion sociale et territoriale sont intimement liées. Le premier devoir sera toutefois de protéger et d'assurer les libertés publiques, quoi qu'il arrive dans ces six ou sept prochaines années, à ses habitants et à sa jeunesse enthousiaste, comme le rappelait le Gouverneur militaire de Paris le 30 mars dernier à la Sorbonne.

Pour conclure, chers collègues, je vous souhaite un excellent travail. Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Geoffroy, pour tes engagements sans faille. Vive le 17^e arrondissement au cœur.

Applaudissements

Nous commencerons cette séance par la désignation des secrétaires de séance. Traditionnellement, nous désignons les deux membres les plus jeunes du Conseil. Je crois, j'en suis sûr, qu'il s'agit d'Augustin Merville et Jeanne Ouvret. Je me tourne également vers le service de la Démocratie locale, pour qu'il accepte d'être le secrétaire auxiliaire de séance.

Je vous propose donc de passer au vote du projet de délibération concernant la désignation des secrétaires de séance.

DELIBERATION N° 17-26-028

OBJET : 172026008 Désignation des secrétaires de séance

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Sur la proposition de M. Michel TERRIOUX, Président de séance ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. MERVILLE et Mme OUVRET, Conseillers du 17^{ème} arrondissement, sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité des membres présents. Le service de la Démocratie Locale est désigné secrétaire auxiliaire à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. TERRIOUX : Nous allons maintenant procéder à l'élection du maire. Je vous donne lecture de deux articles du Code général des collectivités territoriales :

« Article L. 2511-25 : Le Conseil d'arrondissement est présidé par le maire d'arrondissement. Le maire d'arrondissement est élu au sein du conseil d'arrondissement. Les fonctions de maire de la commune et de maire d'arrondissement sont incompatibles.

Article L. 2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Quels sont les candidats ?

Mme BOUGERET : Monsieur le Président, les élus du groupe majorité d'arrondissement, le 17^e au cœur, que j'ai le plaisir de présider, proposent la candidature de Geoffroy Boulard à l'élection de maire du 17^e arrondissement de Paris.

M. TERRIOUX : Nous allons procéder au vote. Je demande aux secrétaires de séance, au service Démocratie Locale et aux élus du Conseil Municipal des Jeunes, Maïssa, Joanne, Octave, Aïcha, nos mini-maires, de rejoindre la table de vote. Je vous demande de garder le silence lors du vote. Madame Cabaret, je vous remercie de procéder à l'appel des conseillers pour le vote.

Il est procédé à l'appel

DELIBERATION N° 17-26-029

OBJET : 172026009 Election du Maire d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9, L.2511-25 ;

Vu la candidature de M. BOULARD ;

Sur proposition de M. TERRIOUX, Président de séance, à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. BOULARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire du 17^{ème} arrondissement.

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages exprimés : 32

Nombre de bulletins blancs et nuls : 7

Majorité absolue : 20

M. BOULARD a obtenu la majorité absolue avec 32 suffrages.

Applaudissements

M. BOULARD : Madame la députée des Français de l'étranger, chère Caroline, Madame la sénatrice de Paris, ma chère Catherine, Monsieur le représentant du Préfet de police, Messieurs les représentants du Général commandant la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, Excellences, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs et membres du corps diplomatique, Monsieur le Consul général de Belgique, Mesdames et Messieurs les représentants des cultes, Mesdames et Messieurs les directeurs généraux adjoints, Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues, mesdames, messieurs, chers amis.

Regardez autour de vous, ce matin. Voyez notre beau visage du 17^e arrondissement qui s'offre à nous. Ce n'est pas seulement notre institution qui siège dans ces murs, c'est l'esprit singulier et la ferveur de notre 17^e qui rayonne. En m'élisant maire, vous me confiez bien plus qu'une écharpe. Vous me remettez les clés de vos espoirs et de vos attentes. Votre choix m'honore, mais il m'oblige, il nous oblige surtout.

Élus de cette nouvelle mandature, nous avons désormais une mission commune : redonner tout son sens au mot « servir ». Ce n'est pas un vain mot, c'est une valeur qui a façonné notre civilisation. Je serai le maire de tous les habitants du 17^e arrondissement. Cet engagement total, ce Conseil d'arrondissement doit toujours être tourné vers l'intérêt des habitants du 17^e. Alors avec plus de 60% des voix, les électeurs ne nous ont pas donné seulement un score, ils nous ont confié la force d'un nouvel élan.

Mes chers collègues, je regorge d'idées et de projets et je refuserai toujours d'être un gestionnaire. Je veux avec vous un mandat d'impact pour chaque décision. Nous ne sommes pas ici pour siéger. Nous sommes ici pour bousculer l'ordre central établi. Nous porterons haut les intérêts du 17^e avec et face à l'Hôtel de Ville. Nous sommes les bâtisseurs d'un arrondissement qui assume son ambition.

À vous, habitants du 17^e arrondissement, je veux dire que notre territoire est unique. Nous avons la population d'une ville comme Dijon, mais nous vivons dans un espace sept fois plus petit. Nous formons une véritable ville-préfecture miniature, où la tradition embrasse la modernité. Voyez nos quartiers, ces lieux de vie qui sont désormais réconciliés par des traits d'union urbains puissants. Nos portes ne sont plus des frontières, mais des cœurs battants essentiels à la vitalité de nos villages : les Épinettes, la Plaine-Monceau, les Batignolles et les Ternes. De la porte Pouchet à la porte Maillot, nous continuerons à animer ces quartiers pour en faire de véritables lieux de destination. Le parc Martin Luther King n'est pas qu'un espace vert, Mesdames, Messieurs. C'est un pont cardinal, jeté entre notre passé ferroviaire et notre nouveau centre de gravité, le tribunal de Paris, symbole de la présence de l'État dans notre cité.

Voyez comment l'énergie de l'avenue de Clichy répond à l'élégance de la promenade Pereire. Voyez comment le dynamisme des entrepreneurs des Batignolles s'appuie sur les grands sièges sociaux du sud. Oui, c'est cette mixité et cet esprit d'innovation qui font notre fierté.

Et pour libérer cette énergie, nous combattons aussi la bureaucratie qui vous freine. Je vous le redis, la réforme électorale de Paris, Lyon et Marseille ne sera qu'une étape inachevée si elle ne s'accompagne pas rapidement d'une clarification radicale du qui fait quoi à Paris. L'échelon du maire d'arrondissement est indispensable. Nous agissons aussi de concert avec nos amis des communes voisines, des départements voisins du Grand Paris pour améliorer votre qualité de vie qui ne s'arrête pas au périphérique mais s'inscrit dans une ambition plus large. Ma conviction est simple, la décision doit être prise au plus près. C'est là que nous prenons le pouls de la réalité, c'est là que nous serons aussi jugés.

Car au fond, que vaut une action publique si elle ne protège pas d'abord les plus vulnérables d'entre nous, chers amis ? Aujourd'hui, protéger les nôtres ne s'arrête plus au mur de nos appartements. Nous devons faire face à de nouvelles fragilités. Et je pense aux jeunes, cibles trop souvent silencieuses du cyberharcèlement et de discriminations haineuses que la République doit combattre. Je pense aussi à nos aînés dont la santé mentale est menacée par l'isolement croissant. Je pense également et notamment à la place essentielle des femmes du 17^e, qu'elles soient mamans solos, cadres dirigeantes, commerçantes, actrices associatives. Leur rôle est essentiel et est un pilier de notre dynamisme.

Notre parcours de vie est une boucle, des bancs de l'école jusqu'à l'automne de l'existence. Et cette réalité, mes chers collègues, mes chers amis, nous impose une humilité profonde qui se traduira dans les priorités de notre mandat. Nous ferons de la sécurité votre première liberté. Pour cela, nous coordonnerons l'action des policiers, des magistrats et des associations avec une détermination totale. Nous exigerons la propreté. Nous poursuivrons la transition écologique et la végétalisation des rues avec pragmatisme et concertation dans chaque quartier. Nous n'oublierons jamais que le logement est la base de la dignité humaine.

Mes chers amis, mon engagement n'aurait aucune saveur sans une immense gratitude. À mes collaborateurs et à ma directrice de cabinet, merci pour votre loyauté sans faille. Je salue aussi le professionnalisme des agents de la mairie et des bénévoles qui œuvrent au quotidien, qui servent au quotidien et qui ont permis notamment la tenue de ce scrutin inédit.

À vous, mes formidables et fidèles amis, avec un grand A, qui se reconnaîtront. Cette victoire, c'est la vôtre. Mais je salue aussi avec émotion tous les élus, quelle que soit leur sensibilité. Servir le 17^e en conciliant vie personnelle et professionnelle, c'est un acte courageux qui mérite le respect de tous. Enfin, à ma famille, vous êtes mon socle. Vous subissez mes absences et le poids de ma charge, votre patience est ma force.

Face à la violence du monde, mes chers amis, osons la bienveillance. Plutôt que de dévisager l'autre, essayons d'envisager l'avenir avec lui. Un maire ne décide jamais seul. Il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des volontés qui s'ignorent ou qui s'affrontent, comme le disait Jacques Chirac. Ma volonté est de fédérer les vôtres.

Pour ce nouveau mandat passionnant, je m'inscris dans les pas de Françoise de Panafieu et de Brigitte Kuster, pour laquelle j'ai une pensée amicale et émue aujourd'hui. Elles m'ont appris, toutes les deux, que servir exige de la proximité et une vision globale. Nous agissons avec détermination, car nous avons plus que jamais le 17^e au cœur.

Vive le 17^e arrondissement, vive Paris et vive la France !

Applaudissements

Je vais proposer aux groupes politiques de prendre la parole s'ils le souhaitent. Y-a-t-il des interventions ? Karim Ziady.

M. ZIADY : Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs nouvellement élus du Conseil d'arrondissement, chers collègues, chers habitants du 17^e, chères Parisiennes, chers Parisiens, Mesdames et Messieurs et chers amis.

La démocratie parisienne s'est exprimée il y a 15 jours et a décidé très largement de vous reconduire une nouvelle fois, vous et votre majorité politique, aux responsabilités à la mairie du 17^e. Recevez à nouveau nos félicitations républicaines. Au nom de notre groupe, qui s'appellera lors de cette mandature l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17^e, nous souhaitons remercier chaleureusement les 19 000 habitants et habitantes de l'arrondissement qui nous ont accordé leur vote et leur confiance lors de ces élections.

Ce résultat extrêmement encourageant, nous le devons à tous les militants, militantes, citoyens, citoyennes, engagés, qui pendant de longs mois et dans des conditions difficiles, ont porté, diffusé et fait vivre nos valeurs de gauche et écologistes durant toute cette campagne. Un grand merci à toutes les personnes que nous avons rencontrées, habitants et bénévoles d'associations, pour ces moments joyeux et inspirants, riches de débats, d'idées, mais aussi d'inquiétudes, de doutes et d'incertitudes. Une expérience très riche que nous avons partagée tous ensemble et qui nous servira pour la suite.

Je souhaite pour finir remercier tous les élus de la précédente mandature et notamment Karen Taïeb, adjointe à la Maire de Paris, Karina Perez, conseillère métropolitaine, Jean-Luc Dumesnil, conseiller régional et mon ami Fabrice Dassie, pour leur engagement et leur soutien sans lequel je ne pourrais pas m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Notre groupe politique sera une force d'opposition au sein de ce Conseil et aussi sur le terrain, fort de sa jeunesse et de son renouvellement. Dans le 17^e, il y avait également un vote pour la Mairie de Paris et les habitants ont envoyé un message très clair en élisant Emmanuel Grégoire, notre nouveau maire de Paris. Les Parisiens veulent très majoritairement une ville engagée dans les luttes sociales, solidaires et écologiques et ils veulent une ville fière de sa diversité.

Dans le 17^e, nous serons 5 élus de gauche et écologistes et nous porterons pleinement ces aspirations. Avec Estelle Naud, conseillère d'arrondissement socialiste qui a dirigé notre campagne municipale et que je veux remercier encore. Avec Pierre Pluquin, élu communiste et syndicaliste engagé. Avec Jeanne Ouvret, également élue conseillère de Paris, la plus jeune de cette mandature, et Anthony Rodrigues qui seront des élus écologistes mobilisés.

En ce qui me concerne, j'ai l'honneur pour ma part d'avoir été nommé adjoint au Maire de Paris en charge des quartiers populaires et de la Politique de la Ville, un enjeu majeur à Paris où les inégalités territoriales sont particulièrement marquées, notamment dans le 17^e, avec certains quartiers où l'abstention structurelle doit nous alerter. C'est précisément cette lutte contre les inégalités que nous avons placée au cœur de nos propositions.

Notre groupe est prêt à travailler. Nous serons présents dans chaque commission municipale, dans chaque bureau de conseil de quartier, qui, nous l'espérons, ne seront plus à l'avenir présidés par des élus, et nous serons vigilants sur tous les engagements que vous avez pris. Lors des précédents mandats, et notamment le dernier, nous avons très souvent entendu que vous n'aviez pas la responsabilité ou les compétences vous permettant d'agir. « Ce n'est pas moi, c'est la Mairie de Paris ». Chaque habitant qui a déjà assisté à une réunion publique dans le 17^e l'a déjà entendu au moins une fois. D'autant que votre majorité a soutenu tous les gouvernements précédents qui ont fait voter la loi PLM et ce nouveau mode de scrutin.

Nous, nous défendrons nos priorités : la défense des services publics municipaux, le droit à toutes et tous de se loger, se nourrir, se soigner, le droit à l'éducation, le droit de se cultiver, de se sentir protégé et de s'aimer de manière égale. En tant qu'élus de proximité, nous irons quotidiennement à la rencontre des habitants et des habitantes pour les écouter, les consulter et agir avec eux. Et nous serons présents lors des différents événements de nos quartiers, qu'ils soient festifs ou solennels. Nous serons force de proposition tout au long de cette mandature en nous appuyant sur un programme municipal que nous avons construit avec eux et que nous continuerons d'améliorer pour eux.

Un grand merci à toutes et tous et notamment aux personnes présentes lors de cette cérémonie. Je vous remercie. Bonne journée.

Applaudissements

M. BOULARD : La parole est à Rachel-Flore Pardo.

Mme PARDO : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chère Madame, cher Monsieur, chers amis, je tiens d'abord à adresser à Monsieur le Maire ainsi qu'à l'ensemble des élus ici présents mes sincères félicitations républicaines. Je tiens aussi à remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis la bonne tenue des scrutins et ainsi fait vivre notre démocratie. Et je tiens enfin à remercier les plus de 7 000 électeurs et électrices du 17^e arrondissement qui nous ont fait confiance au premier et au second tour et nous ont élus, Benjamin Mallo et moi, pour siéger ici, à vos côtés.

Cette confiance, oui, elle nous honore autant qu'elle nous oblige. Si les habitants du 17^e ont choisi pour notre arrondissement de reconduire la majorité sortante, ils ont aussi exprimé pour une très grande majorité d'entre eux dans le 17^e, pour Paris, un besoin de changement qui doit être entendu et qui ne peut rester sans réponse. J'espère

de tout cœur que cette nouvelle mandature sera celle d'une meilleure attention à leurs attentes et d'une meilleure coordination de l'action de tous les élus parisiens. Avec Benjamin Mallo, nous y prendrons pour le 17^e arrondissement toute notre part. L'intérêt des habitants du 17^e sera notre seule boussole et nous travaillerons avec toutes celles et tous ceux qui partagent nos valeurs républicaines et qui veulent agir pour améliorer leur quotidien.

J'aurai une attention particulière pour ces combats que je porte depuis des années déjà : pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la lutte contre toutes les haines et toutes les discriminations, pour la protection de toutes et tous face aux violences sexistes et sexuelles, à commencer par nos enfants.

Avec Benjamin Mallo, nous aurons à cœur d'aider à construire un Paris qui accueille mieux ses familles, en protégeant mieux les enfants — et c'est une urgence — et en soutenant mieux les parents. Une ville où l'on a envie de voir grandir, d'élever ses enfants. Une ville qui accueille toutes les familles dans leur diversité. C'est une ville plus sûre, plus joyeuse, plus inclusive. C'est une ville où chacune et chacun trouve sa place et où la violence, l'antisémitisme, le racisme, le sexisme, l'homophobie ne la trouvent pas.

Vous pouvez compter sur nous pour être force de proposition et d'initiative pour aider à faire du mandat qui s'ouvre une réussite pour toutes les Parisiennes, pour tous les Parisiens et pour le 17^e arrondissement de Paris.

M. BOULARD : Chers collègues, je vous propose de revenir à l'ordre du jour du Conseil et d'adopter la délibération qui fixe le nombre des adjoints.

Je vous donne lecture de l'article L. 2511-25 du Code général des collectivités territoriales : « Le conseil d'arrondissement désigne également en son sein un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du Conseil d'arrondissement sans pouvoir toutefois être inférieur à quatre. Cette limite de 30 % peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil d'arrondissement. »

Appliqué au Conseil du 17^e arrondissement, mes chers collègues, cela donne 11 adjoints plus 3 adjoints supplémentaires chargés de quartier. Je vous propose en conséquence de fixer le nombre d'adjoints à 14.

DELIBERATION N° 17-26-030

OBJET : 172026010 Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-25 et L.2511-25-1 ;

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur ;

Considérant que la limite de 30 % peut être dépassée pour la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers dans la limite de 10 % de l'effectif global du conseil ;

Sur la proposition de M. BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : le nombre d'adjoints au Maire du 17^e arrondissement dans la limite de 30 % du nombre total des membres du conseil d'arrondissement est fixé à 11.

Article 2 : le nombre d'adjoints au Maire du 17^e arrondissement chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers dans la limite de 10 % de l'effectif global du conseil est fixé à 3.

Article 3 : le nombre total d'adjoints au Maire du 17^e arrondissement est fixé à 14.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés pour : 32 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 7

M. BOULARD : Nous passons maintenant à l'élection des adjoints au Maire. Je vous rappelle donc l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales : « Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Je vous propose la liste suivante :

1. Alix BOUGERET
2. Jean-Didier BERTHAULT
3. Athénaïs DE LA MORANDIERE
4. Christophe LEDRAN
5. Lourdes FERNANDES
6. Paul HATTE
7. Jamila SERFATI
8. Scévole DE LIVONNIERE
9. Sonia HAZARABEDIAN
10. Atanase PERIFAN
11. Anne-Charlotte DELOBELLE
12. Hugues CHARPENTIER
13. Sarah DERHY
14. Pierre BOURRIAUD

Je vais demander, comme Michel l'a fait tout à l'heure, aux secrétaires de séance, au service Démocratie locale et aux élus du Conseil municipal des jeunes de retrouver la table de vote. Je demande à Chloé Cabaret, notre Directrice générale adjointe qui supervise ce conseil d'installation, de procéder à l'appel des conseillers pour le vote qui, je vous le rappelle, se déroulera en silence et à bulletin secret.

Il est procédé à l'appel

DELIBERATION N° 17-26-031

OBJET : 172026011 Election des adjoints au Maire d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2511-25 et L.2511-25-1 ;

Vu l'invitation de M. BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection des adjoints ;

Vu la liste de candidature conduite par Mme BOUGERET ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *La liste conduite par Mme BOUGERET, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée élue.*

La liste est composée de :

1. Alix BOUGERET
2. Jean-Didier BERTHAULT
3. Athénaïs DE LA MORANDIERE
4. Christophe LEDRAN
5. Lourdes FERNANDES
6. Paul HATTE

7. Jamila SERFATI
8. Scévole DE LIVONNIERE
9. Sonia HAZARABEDIAN
10. Atanase PERIFAN
11. Anne-Charlotte DELOBELLE
12. Hugues CHARPENTIER
13. Sarah DERHY
14. Pierre BOURRIAUD

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages exprimés : 32

Nombre de bulletins blancs et nuls : 7

Majorité absolue : 20

La liste conduite par Mme BOUGERET a obtenu la majorité absolue avec 32 suffrages.

M. BOULARD : Je déclare installés en qualité d'adjoints :

Alix Bougeret, première adjointe, en charge de l'administration générale, des finances, de la culture, de la Politique de la Ville et des quartiers populaires et du conseil de quartier La Fourche-Guy-Môquet.

Jean-Didier Berthault, deuxième adjoint, en charge de l'urbanisme et de l'immobilier d'entreprise, de la transition écologique, du Plan Climat, de l'eau et de l'énergie, des affaires européennes, internationales, de la francophonie et de l'Outre-mer.

Troisième adjointe, Athénaïs de La Morandière, adjointe en charge des sports, de l'accessibilité, du handicap, de l'inclusion et du conseil de quartier Legendre-Lévis.

Quatrième adjoint, Christophe Ledran, adjoint en charge de l'espace public, des mobilités, de la prévention routière, des Plans Vélos et Piétons, de la propreté et de la lutte contre les pollutions, et chargé du conseil de quartier Pereire-Malesherbes.

Cinquième adjointe, Lourdes Fernandes, adjointe en charge des solidarités, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence.

Sixième adjoint, Paul Hatte, adjoint en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, de l'innovation et de l'intelligence artificielle et des conseils de quartier Batignolles et Martin-Luther-King.

Septième adjointe, Jamila Serfati, adjointe en charge des affaires scolaires et des relations avec les collèges et les lycées.

Huitième adjoint, Scévole de Livonnière, adjoint en charge de l'habitat, des relations avec les bailleurs sociaux et du conseil de quartier Champperret-Berthier.

Neuvième adjointe, Sonia Hazarabedian, adjointe en charge de la sécurité, de la prévention, de la médiation et correspondante défense.

Dixième adjoint, Atanase Périfan, adjoint en charge de la mobilisation solidaire et de l'Heure civique.

Onzième adjointe, Anne-Charlotte Delobelle, adjointe en charge de la petite enfance et des familles.

Douzième adjoint, Hugues Charpentier, adjoint en charge de la démocratie locale, des conseils de quartier, du budget participatif, de la participation citoyenne et des débats publics et du conseil de quartier Épinettes-Bessières.

Treizième adjointe, Sarah Derhy, adjointe en charge de la santé, de la santé mentale et du conseil de quartier Ternes-Maillot.

Quatorzième adjoint, Pierre Bourriaud, adjoint en charge des affaires sociales, des seniors, de l'inclusion numérique et du conseil de quartier Courcelles-Wagram.

Par ailleurs, notre majorité est également composée de Catherine Dumas, sénatrice et conseillère de Paris, conseillère métropolitaine, conseillère d'arrondissement.

De Frédéric Péchenard, vice-président de la région Île-de-France, conseiller de Paris, conseiller d'arrondissement, délégué au lien Police-Nation.

Hélène Jacquemont, conseillère d'arrondissement déléguée au grand âge et à la protection de l'enfance.

Jean-Philippe Luce, conseiller régional, conseiller d'arrondissement délégué aux relations avec la RATP, la SNCF, Île-de-France Mobilités, à l'économie circulaire et à la gestion des déchets.

Agnès Toury, conseillère d'arrondissement déléguée à la restauration scolaire et à l'alimentation durable.

Michel Terrioux, conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle, à la citoyenneté, aux affaires funéraires et au patrimoine.

Vanessa Elkaim-Rimmer, conseillère d'arrondissement déléguée à l'aide aux victimes, à l'accès aux droits, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité femmes-hommes.

Adrien Hall, conseiller d'arrondissement délégué à l'économie sociale et solidaire.

Barbara de Vos, conseillère d'arrondissement déléguée à l'enseignement supérieur, à la vie étudiante, à l'insertion professionnelle.

Augustin Merville, notre benjamin, conseiller d'arrondissement délégué au Conseil municipal des jeunes, à l'engagement citoyen et à la vie nocturne.

Julie Piton Saint-Martin, conseillère d'arrondissement déléguée à l'animation locale et aux événements, à l'attractivité et au tourisme.

Ibrahima Kone, conseiller d'arrondissement délégué à la vie associative.

Hélène Hamelle, conseillère d'arrondissement déléguée aux espaces verts, à l'environnement, à la biodiversité et à la lutte contre les espèces invasives.

Rakib M'Hadjou, conseiller d'arrondissement délégué à la jeunesse.

Lauréline Tansini, conseillère d'arrondissement déléguée aux relations avec les entreprises, au développement économique et à l'emploi.

Xavier Knowles, conseiller d'arrondissement délégué aux actions éducatives et au civisme.

Ghizlane Boukioudi, conseillère d'arrondissement déléguée à la lutte contre le logement insalubre.

Chers amis, je vais procéder à la lecture maintenant de la Charte de l' élu local, dont chaque élu a un exemplaire sur table. C'est donc l'article L. 1111-12 du Code général des collectivités territoriales qui précise que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris, des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14, des dispositions qui constituent la Charte de l' élu local.

Je vais vous en faire lecture.

« Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter le principe de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local s'engage dans ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article 382 du Code de la sécurité sociale et des régimes spéciaux définis par le présent Code.

Les élus locaux bénéficient à l'occasion de leur fonction d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie dans des conditions prévues par la loi des garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article 1111. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des différents référents déontologues. »

Voilà pour la lecture de la Charte qui n'est pas l'objet de vote. Nous allons maintenant inviter Chloé Cabaret, notre Directrice générale adjointe, à procéder à nouveau à l'appel des conseillers pour la remise des écharpes et des insignes de tous les élus.

Il est procédé à l'appel de chaque conseiller sur scène tour à tour

M. BOULARD : Notre ordre du jour est épuisé. Mesdames, Messieurs, avant de lever notre séance d'installation et de nous retrouver en salle des mariages Geneviève de Galard, qui va s'ouvrir pour un verre de l'amitié ouvert au public, je vous propose de vous lever pour chanter la Marseillaise.

La séance est levée à 12h50